Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260402-D17_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 14
Procuration : 1
Suffrages exprimés : 15
Abstention : 0

Date de la convocation : 27.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 2 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erwan CROUAN, Maire.

Présents : LE MENN Ronan, BLEUZEN Guénaëlle, Ronan LE PALUD, Sandra NUNEZ, Vincent SALIOU, Chantal PENNARUN, Christophe PENANEACH, Sophie SALIOU, Sandrine HELOU, Benoît CORNEC, Aude LE CORRE, Jean-Luc PETILLON, Pauline HENAFF, Julien CARPENTIER
Excusés : Denis LE GUILLOU a donné pouvoir à Ronan LE MENN
Absent :
Madame Pauline HENAFF a été nommée secrétaire.

D_17_2026

Destruction des nids de frelons asiatiques – Choix du prestataire

Etant donné que Quimper Bretagne Occidentale n'a pas opté pour la prise en charge communautaire de la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire ;

Dans l'éventualité de la présence de nids dans des propriétés privées, des devis ont été demandés à trois entreprises. Le tableau ci-dessous présente le tarifs fournis par les entreprises :

Nom de la société	< 3m	< 8m	< 20m	< 30m
FARAGO (2025)	*92.40 € TTC*	*117.60 € TTC*	*172.80 € TTC*	*247.20 € TTC*
Service antiparasitaire de Bretagne (2026)	102.00 € TTC	102.00 € TTC	102.00 € TTC	102.00 € TTC
FGS 29 (2026)	115.00 € TTC	115.00 € TTC	115.00 € TTC	115.00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- que la commune prenne en charge la destruction des nids de frelons asiatiques ;
- de choisir le prestataire Service Antiparasitaire de Bretagne ;
- de préciser que les interventions s'arrêteront le 31 octobre 2026.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Ronan LE MENN

